



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

Direction départementale
des Territoires

Laval, le 23 avril 2018

Service
Eau et Biodiversité
Unité
Milieux Aquatiques

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté réglementaire du 4 décembre 2017 relatif à l'exercice de la pêche en Mayenne en vue de limiter la période de pêche du sandre dans le plan d'eau de Haute-vilaine situé en limite des départements d'Ille et Vilaine et de la Mayenne

Conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement applicable aux décisions réglementaires de l'Etat et de ses établissements publics, le projet d'arrêté portant sur la modification de l'arrêté réglementaire du 4 décembre 2017 relatif à l'exercice de la pêche en Mayenne a été soumis à la procédure de consultation du public du 29 mars au 18 avril 2018 inclus.

Nombre d'observations reçues

Cinq avis ont été déposés par des particuliers lors de la consultation.

Synthèse des observations

Toutes les observations sont favorables au report de la date de pêche du sandre au 3^{ème} samedi de mai pour renforcer la protection de l'espèce et la pérenniser. Les personnes approuvent l'application de cette mesure pour éviter la capture du sandre pendant sa période de reproduction au cours de laquelle il est vulnérable.